

LES 1607 HEURES

UNE INJUSTICE DE PLUS POUR LES SALARIÉS

Depuis des années **les salaires** des fonctionnaires territoriaux de la catégorie C restent tellement bas qu'ils peinent à **rejoindre le SMIC** et ne suivent pas **l'indice des prix à la consommation**. Et dans les catégories B et A, ne sont pas **suffisamment attractifs** comparativement au secteur privé.

Conscient du problème et lors de négociations salariales, les pouvoirs publics avaient opté pour **la compensation la moins coûteuse budgétairement** : accorder des **jours de congés supplémentaires** (de surcroît exonérés de paiements des cotisations sociales)

Le Gouvernement a choisi de remettre en cause ces jours de repos **en désignant les fonctionnaires comme des privilégiés**. Se gardant bien de rappeler l'historique et le gèle des salaires depuis 2010.

La suppression des jours de congés est donc à la fois une régression des acquis sociaux et un coup porté à la rémunération des personnels.

LA PIRE DES SOLUTIONS

L'idée simpliste, pour finir d'être injuste avec les agents municipaux, serait donc :

**D'AUGMENTER LE NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS
SUR L'ANNÉE ?**

Mais cette vision bureaucratique a deux écueils majeurs :

MESURE ANTI-SOCIALE

Les centaines d'agents qui ont été contraints d'habiter en zone périurbaine, en raison des hausses des prix du foncier et la gentrification du centre ville, devront mettre la main à la poche pour financer les aller-retours supplémentaires domicile/travail ?



Auquel se rajoutera le coût du panier repas du midi ?

Et les parents de jeunes enfants devront financer les gardes supplémentaires ?

Conduisant à une sérieuse amputation du pouvoir d'achat (déjà très faible) de ces ménages.

MESURE ANTI-ÉCOLOGIQUE

Alors même que la crise environnementale a dépassée toutes les prévisions les plus alarmistes et que les collectivités investissent des millions pour réduire la pollution atmosphérique, l'autorité territoriale demanderait à plus de 3000 agents de la ville et du CCAS, de revenir des journées supplémentaires sur leur lieu de travail ?

C'est à dire exactement le contraire de tout ce que préconise les politiques écologiques en matière de réduction du CO2 et visant à limiter la pollution automobile en zone urbaine ?



D'AUTRES ALTERNATIVES EXISTENT

Pour éviter les effets pervers sociaux et écologiques de la suppression des jours de congés, tout en garantissant la qualité du service public,

LES TERRITORIAUX 63 CFTC PROPOSENT 2 SOLUTIONS:

Le CHOIX de la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT et du MAINTIEN du POUVOIR d'ACHAT

1/ L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Rallonger la journée de travail d'un 1/4 d'heure par jour ou d'une heure par semaine.

(Cette mesure étant aussi applicable à ceux qui sont déjà annualisés)

L'excédent horaire hebdomadaire (> 35h) serait converti en A.R.T.T.

2/ MONÉTISER CERTAINS JOURS DE CONGÉS SUPPRIMÉS

Le versement d'un somme forfaitaire

(100€/journée en compensation des congés extralégaux individuels: ancienneté)

Au travers du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

LES TERRITORIAUX 63 CFTC C'EST VOUS !

Mustapha OUHADIA : 07.51.88.28.31 / Pierre THEVENOUX : 07.68.45.37.00

Catherine COURSIERE : 06.25.65.12.46 / CCAS Omar KHERROUBI : 06.62.87.56.40

email : syndicat-cftc@ville-clermont-ferrand.fr